

1 - ACCOMPAGNER LES PARCOURS ÉDUCATIFS DES ENFANTS ÂGÉS DE 3 À 11 ANS

1.2 - Soutenir la diversification de l'offre de loisirs et de vacances proposée aux enfants, avec une attention particulière aux plus fragiles.

EJ 1.2.2 - FAVORISER L'ACCESSIBILITÉ DES SÉJOURS DE VACANCES COLLECTIFS

DIAGNOSTIC

Il n'existe pas à ce jour une lecture précise de l'offre de loisirs spécifiquement déployée en direction des publics fragiles et notamment des zones où la prise en compte de ces besoins doit être prioritaire. Toutefois, au-delà de l'offre en Accueils de Loisirs, il existe une offre de loisirs alternative accessible à tous, du type « Animations de quartier », qui s'inscrit dans un parcours d'accompagnement des familles vers une offre de loisirs de droit commun.

DÉFINITIONS ET PRINCIPES D'ACTION

Il s'agit de mieux connaître l'offre de services spécifique existante par territoire et de favoriser son développement sur les territoires non couverts et identifiés comme étant prioritaires. Cette offre est dite "spécifique" lorsqu'elle s'attache à répondre aux publics vulnérables (bas revenus, enfants porteurs de handicap, etc.).

PUBLICS ET TERRITOIRES

➔ Recenser les territoires non pourvus et identifier les territoires prioritaires

PILOTAGE / COORDINATION

➔ Commission Enfance-Jeunesse

PARTENAIRES IMPLIQUÉS

➔ La Commission Enfance-Jeunesse et leurs représentants locaux
➔ Impliquer au niveau des territoires les élus, les représentants des familles, les gestionnaires concernés
➔ Éducation nationale : les assistants du Service Social en Faveur des Elèves (SSFE) dans les écoles en REP+

RESSOURCES ET FINANCEMENTS

➔ Mobiliser les représentants locaux des membres de la Commission Enfance-Jeunesse et les coordonnateurs jeunesse des territoires
➔ Appel à projets Fonds Publics et Territoires (FPT)
➔ Prendre en compte la possibilité d'études spécifiques sur certains territoires, demandant un financement adapté

ACTION 1

➔ Poursuivre la promotion du dispositif Vacaf et du "Pass colo".

ÉCHÉANCES

➔ 2022

RÉSULTATS ATTENDUS + INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Nombre de structures conventionnées avec la Caf du Rhône (dispositif AVEL)
- Nombre de séjours en fonction du type de séjours (AVEL, AVEN et VFS)

➔ **Diagnostic local effectué sur les territoires prioritaires permettant de connaître l'offre de services, les modalités d'accompagnement et les évolutions souhaitées**